

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR LIAISONS DOUCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Étang
Bussy Saint Martin - BP 29
77607 MARNE LA VALLEE CEDEX 3 - Téléphone : 01.60.35.43.59 - Télécopie : 01.60.35.43.66
Courriel : accueil@marneetgondaire.fr - adresse internet : <http://www.marneetgondaire.fr>

Objet du Marché :

Le présent marché a pour objet une mission d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur liaisons douces de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

Caractéristiques principales :

Le schéma directeur de développement des aménagements modes doux de Marne et Gondoire devra identifier les divers aménagements permettant la création d'un réseau global sur son territoire en ayant une vision prospective quant aux développements urbains, développement économique et préservation naturels en gardant bien une vision multi-échelle en lien avec les bassins de vie environnants.

L'objectif est de déterminer un schéma directeur qui prenne en compte **3** grandes composantes des modes doux :

- 1 - Le mode cyclable**
- 2 - Le mode piéton**
- 3 - Les itinéraires équestres**

L'aménagement des connexions entre les itinéraires ainsi que le traitement des discontinuités (itinéraire existants en partie ou non, itinéraire mixte de partage avec les voitures, cheminement en continu sur voie goudronnée hors village ou bourg, la traversée de routes goudronnées circulantes, la praticabilité du parcours, chemin de terre hors agglomération qualité des revêtements, point d'eau potable, entretien de l'itinéraire également) et des franchissements (inclinaisons, obstacles, **constitueront une priorité majeure**, de même que le souci de favoriser la combinaison entre les différents modes doux et les transports collectifs.

Type de procédure

Marché à Procédure Adaptée Ouverte conformément aux articles 28 du Code des Marchés Publics.

La mission est découpée en quatre tranches :

- Tranche ferme comportant 4 phases obligatoires :

- Phase 1 : Réaliser le Diagnostic prospectif du territoire des différentes modes doux et des enjeux
Phase 2 : Proposer un schéma directeur des liaisons douces avec un réseau structurant, hiérarchisé et phasé avec les différents aménagements dédiés à réaliser.
Phase 3 : Elaborer des fiches récapitulatives
Phase 4 : Elaborer un guide méthodologique référentiel de mise en œuvre du schéma directeur (ingénierie foncière notamment).

- Tranche conditionnelle 1 : Outils complémentaires de communication, d'information des modes doux du territoire en lien avec les bassins de vie environnants et sur les aspects techniques sur la politique du stationnement vélo et le partage de l'espace public en zone urbaine selon les modes.

- Tranche conditionnelle 2 : Rédaction des dossiers de subventions

Tranche conditionnelle 3 : Accompagnement dans la mise en œuvre

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Modalités essentielles de financement et de paiement

Les paiements s'effectueront par mandats administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée

L'euro.

Durée du marché :

Ce marché est passé pour une durée globale de 3 ans à compter de l'ordre de service de démarrage.

Le mandataire devra fournir un planning prévisionnel de l'étude détaillé phase par phase. Chaque phase fera l'objet d'une validation par ordre de service.

Les délais de chaque phase ne pourront cependant pas excéder les délais plafonds suivants :

Tranche ferme

Durée des phases de l'étude :

- **Phase 1 : Diagnostic prospectif et enjeux : 4 mois dont 2 semaines de validation par la CAMG**
- **Phase 2 : Schéma directeur des liaisons douces : 5 mois dont 3 semaines de validation par la CAMG**
- **Phase 3 : Fiches récapitulatives : 2 mois**
- **Phase 4 : Guide méthodologique référentiel : 1 mois**

Tranches conditionnelles

Durée des phases de l'étude :

- **TC 1 : Outils de communication, d'information et de promotion des modes doux : 2 mois**
- **TC2 : Rédaction des dossiers de subventions : 1 mois**
- **TC 3 : Accompagnement dans la mise en œuvre : 12 mois**

Conditions de retrait du Dossier de Consultation :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-securises.fr>

Les dossiers peuvent également être remis gratuitement à chaque entreprise et retirés à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang Bussy-Saint-Martin - BP 29 77607 Marne-la-Vallée cedex 3 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Les soumissions, rédigées en langue française, seront remises contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception sous pli cacheté.

Les soumissions indiqueront la mention « **REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR LIAISONS DOUCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE.** »

Les soumissions contiendront les pièces justificatives suivantes concernant les qualités et les capacités juridiques, techniques, économiques et financières de l'entreprise :

Les justificatifs à produire prévus à l'article 45 du code des marchés publics notamment ; le candidat devra en particulier fournir :

1. Lettre de candidature type DC1,
2. Déclaration du candidat type DC2

NOTA : les formulaires sont téléchargeables à l'adresse suivante www.minefe.gouv.fr, ils sont à renseigner, dater et signer par le(s) candidat(s).

A défaut d'utiliser les imprimés DC1 et DC2 ci dessus désignés et fournis :

- Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
- le nom et l'adresse du candidat ;
- si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;

S'ils ne sont pas mentionnés dans la déclaration du candidat (imprimé cerfa DC2) ou si cette dernière n'est pas produite, renseignements et/ou documents suivants permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce (dans les conditions prévues par la législation de l'État où le candidat est établi, en cas d'entreprise étrangère), ou, le cas échéant, motif de non indication d'un numéro d'enregistrement.
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures auxquels se réfère les marchés, réalisés au cours des trois derniers exercices.
 - Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
 - Déclaration indiquant, le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur dispose pour l'exécution du marché et déclaration mentionnant les techniciens dont l'entrepreneur disposera pour l'exécution du marché.
 - Déclaration sur l'honneur dûment signée et datée par le candidat pour justifier :
 - Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8231-1, L.8241-1, L.8221-1, L.8221-3 et L.8251-1 du code du travail
- 3 état annuel DC7 (CERFA n°11 064 * 01) ou document équivalent, ou certificats fiscaux et sociaux individuels. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries,
 - 4 délégation de signature, si nécessaire,
 - 5 un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés -K ou K BIS- (art. D. 8222-5 du Code du travail) ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent, OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent,
 - 6 Attestation pour l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article 43 du code des marchés publics)

En application de l'article 46 du code des Marchés publics, le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre est retenue que si celui-ci produit dans un délai de 6 jours francs à compter de la date de réception de la demande du Responsable de la Collectivité :

- Les certificats fiscaux et sociaux individuels ou document équivalents. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries datant de moins de six mois.

- Les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 du code du travail (ces pièces seront à fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (dans les conditions prévues par la législation de l'État où le candidat est établi, en cas d'entreprise étrangère -K ou K BIS- ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers, OU tout document équivalent, OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, OU tout document équivalent) ou, le cas échéant, motif de non indication d'un numéro d'enregistrement.

S'il ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé, l'offre du candidat classé 1er sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le responsable de la collectivité.

Le responsable de la collectivité présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

- Le projet de marché :

- **l'acte d'engagement (AE)** daté et signé par l'entrepreneur,

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'engagement en cas de sous - traitance). Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les déclarations du candidat - volets 1 et 2 - dûment remplies et signées par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) ainsi que les certificats sociaux et fiscaux qui y sont réclamés, lesquels peuvent être remplacés par l'état annuel des certificats reçus du sous-traitant (des sous-traitants). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter ou céder en nantissement ;

En cas de groupement, le candidat devra en outre indiquer pour chaque élément du devis détaillé la répartition des honoraires entre les membres du groupement.

- **le Cahier des Clause Particulières (CCP) ;**

- **la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**

- **un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché :**

- Note méthodologique
- Planning prévisionnel détaillé avec une décomposition des réunions et des délais
- Moyens humains mobilisés sur l'ensemble de la mission (cv, références, etc.)

Critères de sélection des candidatures et des offres

Les candidatures seront examinées selon les garanties professionnelles, capacités et références techniques présentées par le candidat.

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Critères de jugement des offres

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, critères qui interviennent à l'examen de la candidature, les critères ci-après définis, notés sous forme de points, indiquant le poids respectif de chacun d'entre eux, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres les éléments indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

1. Valeur technique : **50 points**

- *Note méthodologique (40 points)*
- *Planning prévisionnel détaillé : Décomposition des réunions et délai (10 points)*

2. Montant de l'offre : **40 points**

3. Moyens humains mobilisés sur l'ensemble de la mission : **10 points**

Présentation du candidat (du groupement le cas échéant), personnel et certificat de qualité, équipe dédiée à la mission et CV, moyens matériel, références pour des missions similaires

Les candidats devront fournir, à l'appui de leur offre, un planning prévisionnel de l'étude détaillé phase par phase.

Les délais de chaque phase ne pourront cependant pas excéder les délais plafonds indiqués dans la rubrique délais.

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Transmission des offres

La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres sont transmises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé avant la date et l'heure limites ci-dessous.

Le pli contiendra la candidature et l'offre.

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes

<p style="text-align: center;">REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR LIAISONS DOUCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE Monsieur le Président de Marne et Gondoire Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang - Bussy-Saint-Martin - BP 29 77607 Marne-la-Vallée cedex 3 Ne pas ouvrir</p>

Date limite de remise des offres : 23 janvier 2012 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaires du marché : seuls les groupements solidaires sont acceptés.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

<p style="text-align: center;"><u>Renseignement(s) administratif(s) :</u> Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire Michelle ADAM - Service des Marchés Publics Tél : 01.60.35.43.54 – Télécopie : 01.60.35.43.63 Email : michelle.adam@marneetgondaire.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>Renseignement(s) technique(s) :</u> Service Déplacements – Jimmy THIBAUT Direction du développement du territoire Domaine de Rentilly 1 Rue de L'Etang - BP 29 77 607 MARNE-LA-VALLEE Cedex 03 Tél : 01 60 35 43 93</p>
---	--

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général De Gaulle, 77008 Melun, tél. : 01-60-56-66-30, télécopieur : 01-60-56-66-10.

Date d'envoi à la publication : 07/12/2011